

Pour publication immédiate

De vieilles Neon et des Audi de luxe dans le palmarès des dix véhicules les plus volés au Canada : Un rappel de la nécessité de contrer le vol et l'exportation de véhicules

Toronto, Ontario, le 17 décembre 2008 – Les assureurs automobiles du Canada ont publié aujourd'hui leur palmarès annuel des véhicules les plus couramment volés dans lequel figurent pour la première fois les Audi de luxe et de vieux modèles de Neon. . Ce constat saisissant des divers modèles prisés des voleurs témoigne des différents motifs de vol. Alors que les véhicules de luxe sont souvent volés par des réseaux criminels organisés à des fins d'exportation, les véhicules bas de gamme le sont à des fins de ballades, de recel de pièces ou pour commettre d'autres crimes.

Palmarès des dix véhicules les plus volés

1. Honda Civic SiR, 2 portes, 2000
2. Honda Civic SiR, 2 portes, 1999
3. Subaru Impreza WRX/WRX STi, 4 portes, traction intégrale, 2004
4. Dodge/Plymouth Grand Caravan/Voyager, 1995
5. Dodge/Plymouth Caravan/Voyager, 1995
6. Acura RSX Type S, 2 portes, 2002
7. Audi TT Quattro Roadster, 2001
8. Acura Integra, 2 portes, 1995
9. Dodge/Plymouth Neon, 2 portes, 1996
10. Dodge/Plymouth Neon, 4 portes, 1996

« Je suis convaincu que plusieurs propriétaires d'une Neon de dix ans pensent qu'ils ne se feront jamais voler leur automobile. Notre palmarès démontre au contraire que des voleurs ne s'intéressent pas uniquement aux voitures neuves ou haut de gamme, a déclaré Rick Dubin, vice-président, Enquêtes au Bureau d'assurance du Canada (BAC). «Ces véhicules plus âgés sont plus faciles à voler car ils ne sont pas munis d'un système antidémarrage électronique approuvé. De plus, le nombre en circulation est tellement élevé qu'un véhicule volé se confond facilement avec les autres.. C'est pourquoi on a tendance à les utiliser pour commettre d'autres crimes. »

Bien qu'ils soient munis d'un système antidémarrage intégré, les véhicules sports tels que l'Acura RSX 2002 ou la Audi TT Quattro Roadster 2001 intéressent grandement les voleurs, notamment les réseaux de crime organisé, qui peuvent en tirer d'excellents bénéfices. En effet, ils volent ces véhicules pour les expédier à l'étranger, les démanteler et les revendre en pièces ou encore, modifier leur numéro d'identification du véhicule pour les vendre ensuite à des consommateurs insouciants.

« Les voleurs s'intéressent de plus en plus aux véhicules à quatre roues motrices haut de gamme tels que le Hummer H2, la Cadillac Escalade, la Lexus RX350, la BMWX5, la Mercedes Benz GL450, la Lincoln MKX et la Toyota RAV4. Ce type de véhicules est souvent volé sur commande par des réseaux de crime organisé, puis expédié dans des endroits tels que l'Afrique de l'Ouest et le Moyen-Orient où ils sont parfaitement adaptés à leurs conditions routières, a expliqué M. Dubin. Le taux de recouvrement des véhicules volés au Canada continue de diminuer et ce sont les Canadiens qui paient le coût astronomique qui y est associé. »

Le vol de voitures en chiffres :

- En 2007, le vol de voitures a coûté aux assureurs canadiens 542 millions de dollars, soit 35 \$ en moyenne par contrat d'assurance automobile.
- Selon Statistique Canada, 146 142 véhicules ont été volés au Canada en 2007, un recul de 7,9 %.
- En 2008, les enquêteurs du BAC, qui travaillent en collaboration avec les organismes réglementaires, ont empêché l'exportation de 295 véhicules via les ports canadiens et rapatrié de l'étranger 139 véhicules représentant une valeur totale de plus de 13 millions de dollars.

En 2008, dans le cadre de ses efforts visant à combattre le vol automobile à des fins d'exportation, le BAC a conclu avec les organismes réglementaires un partenariat portant sur l'identification et la saisie de véhicules volés passés en contrebande dans deux ports canadiens. De plus, des enquêteurs du BAC se sont rendus au Ghana dans le but de former des agents de police et des douaniers. Cette initiative a permis de rapatrier au pays des centaines de véhicules haut de gamme qui avaient été volés au Canada. En dépit de ces résultats encourageants, les organisations policières continuent d'éprouver des difficultés dans leur lutte au vol automobile.

« Malheureusement, notre système juridique n'a pas suivi l'évolution du vol automobile. Il est temps que le gouvernement fédéral fasse sa part en donnant aux organismes responsables d'appliquer la loi les outils dont ils ont besoin », a indiqué M. Dubin.

À cet égard, le BAC presse le gouvernement fédéral de réintroduire les projets de loi C-53 et C-343. Le projet de loi C-53 ciblait particulièrement les activités des réseaux organisés de vol automobile. Il aurait eu pour effet de modifier le Code criminel en criminalisant l'altération d'un numéro d'identification du véhicule (NIV) ou le trafic de pièces de voitures volées. De plus, ce projet de loi aurait conféré à l'Agence des services frontaliers du Canada le pouvoir d'identifier et de saisir les véhicules volés destinés à l'exportation. Quant au projet de loi C-343, il aurait fait du vol de voitures une infraction distincte en vertu du Code criminel. Actuellement, le vol de voitures est considéré comme une simple infraction contre des biens, en dépit de sa gravité et la violence qui s'y rattache. Les deux projets de loi ont été abandonnés à l'annonce des élections fédérales de 2008.

« Le vol automobile tue et blesse chaque année de nombreux Canadiens innocents. Il menace aussi notre sécurité parce qu'il permet de financer le crime organisé et le terrorisme, a rappelé M. Dubin. Nous espérons que le gouvernement fédéral prendra les importantes mesures qui s'imposent pour contrer cette menace grandissante pour la sécurité de nos collectivités. »

Palmarès des dix véhicules les moins convoités des voleurs :

1. Cadillac Deville, 4 portes, 2003 (ex æquo au 1^{er} rang)
2. Lincoln Continental, 4 portes, 2002 (ex æquo au 1^{er} rang)
3. Lincoln Town Car, 4 portes, 2001 (ex æquo au 1^{er} rang)
4. Chevrolet Impala, 4 portes, 2007
5. Toyota Avalon, 4 portes, 2001 (ex æquo au 3^e rang)
6. Toyota Tacoma, 2 roues motrices, 1999 (ex æquo au 3^e rang)
7. Buick Terraza EXT, 2005 (ex æquo au 4^e rang)
8. Buick Regal, 4 portes ,2003 (ex æquo au 4^e rang)
9. Toyota Highlander, 4 portes, 2 roues motrices, 2002(ex æquo au 4^e rang)
10. Familiale Ford/Mercury Taurus/Sable, 2000(ex æquo au 4^e rang)

Ces données sur la fréquence des véhicules volés proviennent en totalité de l'information recueillie auprès des assureurs qui représentent la quasi totalité des assurances automobiles souscrites au Canada. Ces renseignements se rapportent aux réclamations réelles traitées par les assureurs. Vous pouvez consulter ces données dans l'édition 2008 du document « Différences entre les voitures » du BAC, dans lequel sont comparés les dossiers de réclamation d'assurance des modèles de voitures, de fourgonnettes, de VUS et de camionnettes les plus vendus au pays. Les consommateurs peuvent également obtenir des renseignements sur les pires et les meilleurs modèles au chapitre des coûts liés aux réclamations d'assurance collision, d'assurance tous risques et aux réclamations pour vol. Ces renseignements peuvent se révéler extrêmement utiles aux consommateurs qui envisagent d'acheter une voiture neuve ou d'occasion. Le document « Différences entre les voitures » a pour but d'aider les consommateurs à comprendre l'incidence des coûts liés aux sinistres de vol, de collision et d'autres natures sur les primes d'assurance. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous rendre sur le site Web du BAC à l'adresse www.ibc.ca puis cliquer sur « Différences entre les voitures » sous « Liens rapides ».

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada. Ses sociétés membres représentent près de 95 % du marché de l'assurance de dommages au Canada. Le secteur de l'assurance de dommages emploie plus de 108 000 Canadiens, paie des impôts de plus de 6 milliards de dollars aux gouvernements fédéral et provinciaux et gère des primes totales de 36 milliards de dollars.

Pour obtenir un complément d'information ou pour obtenir une entrevue avec Joey Ouellet, directeur régional, Enquêtes, BAC, veuillez communiquer Anne Morin, au 514 288-1563, poste 229.